VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE ATTRAYANTE DE

Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD

No 88 282—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr. Encanteur—Bureau No [illegible] rue Baronne.

Il sera vendu à l'encan, JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division E, agissant pour l'Honorable E K Skinner, juge de la Division C absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété comme suit décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans Ilet No 63 borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante-neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante-dix pieds ancien mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732-738 de la rue St Louis, étant la même propriété acquise par feu Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglae Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles I. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874 enregistré en le Bureau des Transferts en cette dite ville, dans le livre 105 folio 362. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la bâtisse à trois étages de l'arrière-cour, occupée comme une buvette et à emp par la Southern Branch de la Star Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $ [illegible] par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Faubourg Daverge sur la rive droite du fleuve Mississippi à Alger maintenant le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No Seize dans l'ilet No 7 (autrefois l'ilet No 21), compris dans les rues Seguin, Alix et Bouny et l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) d'après un plan fait par A. D Hémé, arpenteur voyer le 18 mars 1844, et déposé en l'étude de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22 du livre 2 plan No 4, biè lequel lot de terre forme le coin des rues Seguin et Alix et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Alix, les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Seguin étant la même propriété que ledit Bonaventure Beraud a acquise par achat de Mme Alice Koester comme il est démontré par un acte daté du 13 février 1907 passé pardevant J. Maxime Querrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 212 folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec bâtisse en bois dans le fond avant deux étages, occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il est déclaré au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements parcels égales représentés par billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant se faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou aucun d'eux et qui le part de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc, devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les baux sur les propriétés Nos 732 738 rue St Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans. Les

ERNEST MILTENBERGER JR.
Encanteur

Miltenberger et Hincks 233 rue Baronne
Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
5 sept 5 12 19 26—oct 3 7

Le National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.
LE COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.
LE COTTAGE SIMPLE, 3401 Rue de Chartres, coin Désiré.
LE COTTAGE DOUBLE, 639-641 Rue Elmire, coin Royale.
LE COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 16 Septembre 1909.

LOUIS J. ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAN ERICKSON.

No 89,233—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 4 août 1909, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, et situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville, désigné par le No "Treize" dans l'ilet No 135, suivant le rôle d'assessement, borné par les rues Moreau (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Surgi, daté du 15 janvier 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, comme plan No 4 du livre de plan No 5 et désigné par le No 19 sur un plan de E. D'Hémécourt, daté du 22 janvier 1838, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre E de l'ilet No 135, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale sur un devis de E. Pilié, voyer, daté du 26 juillet 1889, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatre-vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Désiré, le tout suivant les dites deux rues.

Les améliorations consistant d'un cottage simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Congrès et Chartres, désigné par la lettre A d'après un plan dressé par C. U. Lewis attaché à un inventaire in re Succession de Mme James Erickson fait par F. D. Charbonnet, notaire, daté du 14 décembre 1906, et d'après lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux (ces deux ci-après décrits) d'après un plan de Jos. Pilié, daté du 5 décembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639 641 rue Elmire.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès, désigné par la lettre B sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville, et contigu audit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Jos. Pilié ci dessus mentionné.

Les améliorations consistent d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un, deux ou trois ans, au crédit de un et deux ans, avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec.

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co., Ltd 401 rue Camp.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

MACHINE PARLANTE

REGISTRE, MEUBLES DE BUREAU ET STOCK. COMPTES COURANTS.

A l'Encan, JEUDI, le 9 Septembre 1909, à 11 heures a. m., sur lieux, No 5 Arcade Tulane.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co. Ltd

No 88,815, Cour Civile de District.

EN VERTU d'un jugement [illegible] le 29 juillet 1909 et signé en cour ouverte le 4 août 1909 par l'Hon Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi dirigé j'offrirai à l'enchère publique au jour à l'heure et à l'endroit ci-dessus désignés, le fonds de commerce entier de la

New Orleans Talking Machine Company, Limited,

Consistant de Machine Parlante de [illegible] Victor, Columbia et Zono, un grand lot de Registres (Victor, Edison, Columbia) de grandeur assorties; Fournitures de Bureau et Installations, Coffrefort en Fer, Underwood Typewriter, Pupitres, Adressographe, Cabinets, Porte-voix en Cuivre, Comptes Courants, etc, etc. Le tout d'après inventaire en règle.

Le Fonds de Marchandises Offert en Détail.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
John Dymond Jr, E. M. Stafford, avocats pour le receveur.
20 août—29—sept 5 9

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 623 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1903: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entreprise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.
22 an—1im

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VINS LIQUEURS. EPICERIES.

Succession de Lorenzo Lo[illegible]

No 90 636—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur bureau No 339 rue Carondelet.

MERCREDI le 15 septembre 1909 à 11 h. A. M. il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 3 septembre 1909 de l'Hon Fred. D King juge de la susdite Cour Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée sur les lieux, coin des rues Chippewa et Philip

Vins whiskey brandy, liqueurs, tabac, cigarettes, verres, cuillières, marchandises en [illegible], thé, café, savons, sucre, riz, marchandises assorties, balances, comptoirs, comptes courants, charbon, bois, charbon de bois, bail et plusieurs autres objets, le tout d'après l'inventaire

Conditions — Comptant.
4 sept—4 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement,

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer.

No 88 224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 339 rue Carondelet. JEUDI le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout et en particulier deux certains lots de terre situé dans la ville de Carrollton dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'ilet ou lot No 128 sur un plan particulier du dit ilet ou lot dressé par Ben. Buisson, voyer de cette paroisse le 14ème jour de mai 1835, et déposé en l'étude de François Joseph Ernst Dugué Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante), entre les rues Neuvième (maintenant Sycamore) et Dixième (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. L'autre rue qui borne l'ilet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Daney et Waddill ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit: Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante, le lot No 17 51 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet ilet de terre No 128 sur un plan original du dit Carrollton, dressé par Chas F. Zimple, député voyer, et déposé en l'étude maintenant de Felix Crima, ancien notaire du défunt G. R. Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Manchon est devenu le propriétaire, par moyens d'achat qu'il a faite de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kuhn Laurent Millaudon et John Slidell, par acte passé le 4 juin 1833, pardevant Jules Mossy, notaire, de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Ridgley Stringer, aussi un notaire.

Acquis par Henry Lohmeyer, audit Paul Manchon, par acte pardevant François Joseph Ernst Dugué Livaudais le 19me jour d'avril 1836. Près de l'avenue Carrollton est dans une localité où les valeurs augmentent. De jolis "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 1 août 1909, de l'Hon W. B Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage simple en bois à un étage No 1629 rue Monroe retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas, Green et Birch, ledit lot est désigné comme numéro ou lettre T et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds et étant partie des lots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme E. Powers de Mme Ralph, d'après un acte de vente passé pardevant M. Stafford, notaire le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204, folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Fitzpatrick & Co.

60 Barils Vin Rouge

20 Barils Vin Blanc

A L'ENCAN,

LUNDI, 13 SEPTEMBRE,

A 10 heures A. M.,

A LA STATION STE-ANNE,

En face de la Place Jackson,

Du char du S. P 87217.

PAR W H. FITZPATRICK ET HARRY W. FITZPATRICK, Encanteurs, en vertu des dispositions de la loi [illegible] et 167 de 1904. Par ordre de M. L. & T. R. R. & S. S. Co et L. W. R.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

L'Elégant Cottage Simple,

AVENUE ST-MAURICE,

Entre les Rues Royale et Chartres.

Vis-à-vis de l'église St Maurice, rue asphaltée.

JEUDI le 9 septembre, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an avec 8 pour cent d'intérêt, l'acquéreur devant assumer tous les certificats et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Patorno, notaire et déposer 10 0|0 chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.

5 sept—1t

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERSTATE ELECTRIC CO., LTD.

VS

SPRANLEY AND REED, LTD.

No 83,839—Cour Civile de District.

JEUDI, le 16 Septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, daté le 20 Juillet 1909, je vendrai les suivants:

4 actions Purvis Light and Power Co.
25 actions John C. Stone Co.
1 action Contractors', Mechanics and Dealers' Exchange.
1 billet Patout & Burguières Co., 259.58.
1 billet Patout & Burguières Co., 395.68.
1 billet American Construction Co., 463.43.
1 billet Lyman C. Reed, 1822.19.
1 billet W. T. Spranley, 1798.58.
1 billet Maison Blanche Co., Ltd, 12850.23.

Et plusieurs autres billets d'après l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
5 sept—5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Mamberg et de Marie Moutes, son épouse.

No 89,467—Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre daté et signé le 3 septembre 1909.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1560, borné par les rues Maurepas, Florida, Savage et Des Mariers ou Swamp et mesurant trente deux pieds de face à la rue Maurepas sur quarante-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Tanesse, voyer, du 5 juin 1809 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, et déposer 10 pour cent du prix avec

GEO ST-PAUL, Encanteur.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909,

A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 20 juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eagle (autrefois Mary) Général Ogden (autrefois Jackson) Plum et Poplar (autrefois Cinquième) étant l'ilet No 171.

Ladite portion de terre en ceci commençant à une distance de cent pieds, de l'encoignure des rues Eagle et Plum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est composée de vingt pieds du lot original No 7 et cinq pieds du lot original No 8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly et déposer dix pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

W. A. Bahns, avocat.
8 août—8 15 22 29—sept 5 9

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR

Rue Bellecastle, entre les rues Constance et Magazine, dans l'ilet borné par la rue Valmont.

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford—No 90,048—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR KENNEDY & AIREY—R. J. Kennedy Encanteur—MERCREDI le 29 septembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909 pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Beford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 25, borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magazine, ledit lot est désigné par le No 8 d'après un plan dressé par William Forsbey, voyer et déposé en l'étude de C. C. Ledyer, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur [illegible]

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grasage, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909. [illegible] de dépôt requis au moment de l'adjudication.

[illegible] Kronenberger, avocat.
[illegible]—sept 5 12 19 26 29

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENE MEDARIS, No 87,346 COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E.

Propriétés Désirables Améliorées et Vacantes dans le Troisième District,

BATISSE DOUBLE EN BOIS.

Nos 1001-1003 rue Mazant, Formant l'Encoignure de la rue Rempart.

Et Trois Terrains Contigus,

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte, le 4 août 1909, et adressé à WILL J. MORGAN, encanteur.

Il sera Vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Jeudi, le 9 Septembre 1909,

les propriétés ci après décrites.

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, France, St Claude et Mazant désignés par les lettres "R", "S", "T" et "U", d'après un devis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908 annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber notaire le 17 septembre 1908, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir.

Ledit lot désigné par la lettre "R" formant le coin des rues N. Rempart et Mazant et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur de 38 pieds 6 pouces et façade à la rue Rempart. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une bâtisse en bois double, connue comme 1001 03 rue Mazant.

Les lots "S", "T" et "U" mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots originaux Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave de Armas ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et déposer chez l'encanteur 10 0|0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être passés pardevant Wm V. Seeber notaire aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
331 rue Carondelet.

J. Rosen, avocat pour le demandeur
Zengle, Thomas & Sudbon, pour la Third District Savings Bank and Trust Company, tuteur du mineur
8 août—8 15 22 26—s et 5 9

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES.

1559 rue Gasquet, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90 359—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, la propriété ci-après décrite

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Villeré Gasquet et Robertson, mesurant 15 pieds 4 pouces et 1|2 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1559 rue Gasquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un ou en et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre, et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Paul W. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo E Declaux, P. W. Maloney avocats.
21 août—21 22 29—sept 5 14 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande maison de résidence à deux étages en briques,

1222 RUE ANNONCIATION,

Entre les rues Thalie et Erato,

S'étendant à travers le carré d'ilet jusqu'à la rue St-Thomas.

SUCCESSION DE JAMES BARRY ET EPOUSE.

No 89,286—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 16 août 1909 de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, ayant environ 10 chambres etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière et de façade rue St Thomas sur 162 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie, et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 1.

Conditions—1|3 ou plus comptant, le reste s'il y en a payable en 1 et 2 ans, 7 pour cent par an d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1909 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John C. Davey Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John W. Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,406—Division J—Attendu que Elizabeth Peter, veuve de John W. Bowman maintenant épouse de F. R. Weaver, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution [illegible] succession de feu John W. Bowman décédé [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons s'il y en a pour quoi il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — M. D. Dimitry, George E. Williams avocats.
2 sept—2 [illegible] 16

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

Annonce judiciaire—Mme Annie A. L. Stewart tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump Jr. tuteur datif de Gladys Stewart No 89,903 Cour Civile de District Paroisse d'Orléans. Résidence double en briques à trois étages, Nos 617 et 621 rue St Joseph, à l'encan à midi, JEUDI le 7 octobre 1909. En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump Jr. tuteur datif de Gladys Stewart, dossier No 89,903, ledit jugement rendu en cour ouverte le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909 et ledit ordre étant adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 octobre 1909, la propriété ci après décrite comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, St Joseph, Julia et St Charles, désigné par les lettres "F" et "G" sur un plan dressé par Hunter Stewart, voyer daté du 1er mai 1888. Un devis est annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire le 28 février 1891, mesurant comme suit: Le lot "F" mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 60 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et est contigu au lot "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 60 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" ayant l'usage d'une allée sur son côté le plus près de la rue St Charles 5 pieds 7 pouces 4 lignes en largeur s'ouvrant en la rue St Joseph. Les bâtisses sur ces dits lots portant les numéros municipaux 171 et 173 rue St Joseph.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit, et sept pour cent par an d'intérêt sur trois quarts de la portion du crédit, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse T. Cuneo notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 ne portant aucun intérêt au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 910 rue Gravier.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Procédure in rem

Bureau du Shérif civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 24 août 1909

Catarina Gervais, veuve de Joseph Valenzano versus Joseph Holberg

No 90,733—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

A qui il appartient:

Attendu qu'en vertu d'une saisie provisoire à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, j'ai provisoirement saisi et pris en ma possession la propriété ci après décrite, savoir

Tous les meubles et autres effets mobiliers et sur les lieux, 737 rue Decatur et actuellement en mon entrepôt No 531 rue Ste Anne, entre Chartres et Decatur, conformément à un inventaire sur filière.

Sur lesquels la demanderesse en cette affaire, selon une pétition enregistrée réclame le lien du propriétaire et le privilège pour la somme de $1,680 portant 8 0|0 d'intérêt à partir du 1er juillet 1909, jusqu'à paiement avec 10 0|0 sur ledit montant pour honoraires d'avocat ainsi que les frais du procès.

Et attendu que la susdite propriété sur laquelle la demanderesse réclame le lien du propriétaire et le privilège ont été abandonnés par le propriétaire et défendeur dans la susdite affaire, et les propriétaires de ladite propriété sont inconnus à ladite demanderesse, et les propriétaires de ladite propriété et le défendeur ne pouvant être trouvés pour qu'on leur serve la citation qu'il d'ailleurs a pu être servie à personne les représentant.

Donc maintenant, avis est publiquement donné à quiconque et à toutes personnes intéressées dans ladite propriété d'avoir à comparaître et à répondre à la pétition enregistrée dans la susdite affaire dans les quinze jours qui suivront cette date conformément aux articles 292 et 293 du Code revisé de procédure.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John May, avocat de la demanderesse.
28 29 août—sept 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur du Premier District

Formant le coin des rues Perdido et Dupré (Ilet borné par les rues Gravier et White).

Richard McCarthy, Jr., vs Andrew James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 614, borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, composé de la plus grande partie du lot désigné par le No dix sur un certificat ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 3 juin 1896 annexé à un acte pardevant E. L. Weil, notaire, le 13 mars 1903, formant le coin des rues Perdido et Dupré et mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Perdido par une profondeur et façade à la rue Dupré de cent pieds entre lignes parallèles, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 de prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Thalheimer & Duffy, avocats pour le demandeur
4 sept—4 10 17 24—oct 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Ernest A. Carrere vs S. Cataldo

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 40 234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 11 septembre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus à savoir: Une échelle, deux éventails électriques pour plafond à quatre palettes chacun, six chaises en bois, deux lampes électrique de quatre globes chacune, une scie, Un buvette à huile, 2 tabourets, une teste en toile, deux tables, un lavabeau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
21 août—21—sept 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Dolphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 38,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 220 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip [illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
[illegible] avocat pour le demandeur
[illegible] 5 12 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Union Exchange Bank vs Peitrac Cracker Factory

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 84 837 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Solomon Wexler, Receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Titche et Rogers Parkerson et Bruenn avocats. 5 sept—5 9 14

Liquidation de Joseph A Schindler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,866, Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la Peoples Savings Trust and Banking Company, liquidateur dans cette liquidation, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, Henry P. Dart Jr. E. J. Meral, avocats. 3 sept—3 7 12

Gardner Governor Company versus Walker Moss Ice Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,383—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. C. Wuerpel, Receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Hart et Davey, Clegg, Quintero et Gidière, avocats. 2 sept—2 7 13

James J Gazin vs Gazin Sash Door, Blind Lumber Company

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 87,370—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 3me compte trimestrie, présenté par S. W. Stafford, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. H. W. Robinson, avocat. 28 août—28—sept 1 [illegible]

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William J. Holtgreve

26me COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT pour la paroisse St Tammany Louisiane — No 855 — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jill Thiery, veuve de William J. Holtgreve tutrice naturelle, administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. H. R. WARE, Greffier. — Dart & Kernan, Ellis & White, avocats. 27 août—27 31—sept 5

Succession de Emily Troy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 89 386—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Roth, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier — E. J. Meral, avocat. 2 sept—2 6 11

Succession de Felix Welsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 804—Division A—Attendu que Mme Marie Hyman, veuve de Felix Welsch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Felix Welsch décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Eldon S. Lazarus avocat pour le demandeur. 2 sept—2 6 11

Succession de H. W. Grover

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,965—Division B — Attendu que la German American Savings Bank and Trust Company a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. W. Grover, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — H. W. Robinson avocat. 2 sept—2 6 11

George H. Matthews & Sons vs Southern Italian Paste Factory Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 88 413 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte trimestriel présenté par August C. Wuerpel, receveur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders, Dufour & Dufour, Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats. 1 sept—1 5 10

Succession de Mme Louisa A. Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89 226—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. D Hill Aiden McLellan et J. B Meyers, exécuteurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.— J. W. Duffy, Merrick & Lewis, avocats. 31 août—31—sept 4 9

Succession de August Limberg

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,341—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme August Limberg, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. H. W. Robinson, avocat. 4 sept—4 8 13

Succession de Mme F. Goulemme ou Goulems.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,807—Division C. — Attendu que Bernard F. Markey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans [illegible] Goulemme ou Goulems, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. W. Flynn, M. D. Dimitry, avocats. 4 sept—4 8 14